



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **2 novembre 2015**

Délibération n° 2015-0667

commission principale : **finances, institutions, ressources et organisation territoriale**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Décisions modificatives 2015 - Tous budgets**

service : **Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances**

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 13 octobre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 4 novembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, MM. Jaquet, Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Chabrier (pouvoir à M. Devinaz), Dercamp (pouvoir à Mme David), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), Panassier (pouvoir à M. Desbos), M. Piégay (pouvoir à M. Pillon), Mmes Poulain (pouvoir à M. Curtelin), Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Veron (pouvoir à M. Grivel).

**Conseil du 2 novembre 2015****Délibération n° 2015-0667**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Décisions modificatives 2015 - Tous budgets**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 7 octobre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Il est soumis, à la décision du Conseil, diverses propositions de modifications de crédits ouverts par nature et par chapitre, pour l'année 2015.

Les unes sont des transferts entre dépenses ou recettes prévues, les autres augmentent ou réduisent, d'un montant équivalent, les prévisions de recettes ou de dépenses.

La dernière décision modificative de l'année est l'occasion pour les directions de revoir au plus près les besoins de crédits nécessaires à la réalisation du service public.

**I - Budget principal - section de fonctionnement**

Les dépenses et les recettes réelles présentent un solde de + 32,1 M€, soit + 28,7 M€ en dépenses et + 60,7 M€ en recettes.

Les principaux ajustements concernent les produits et reversements de fiscalité avec + 47,1 M€ en recettes et + 16,7 M€ en dépenses.

Une inscription de 12 M€, budgétairement neutre en dépenses et recettes, est proposée au titre de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE).

Collectée sur le territoire de la Ville de Lyon et perçue par la Métropole depuis le 1er janvier 2015, au titre de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, elle sera intégralement reversée à la Ville de Lyon, conformément aux termes de la délibération du Conseil n° 2015-0661 du 21 septembre 2015.

La prévision inscrite au budget primitif relative aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est augmentée de 25 M€ au vu du compte administratif 2014 approuvé par le Département du Rhône le 5 juin 2015, auquel est appliqué la clé de la Commission locale d'évaluation des ressources et des charges transférées (CLERCT) (80,82 %). Le produit lié au taux de 4,5 %, applicable depuis le 1er avril 2014, est également pris en compte. Le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) s'établit à 224 M€ pour l'année 2015.

Les recettes de taxe d'aménagement augmentent de 5,7 M€ pour s'aligner sur la prévision de reversement du Département du Rhône, et passent à 12 M€.

Les produits d'impositions directes augmentent de 4,2 M€ dont 3 M€ au titre de la cotisation foncière des entreprises, pour intégrer les rôles supplémentaires perçus. La prévision de recette de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB part départementale) est revue à la baisse (- 3,1 M€) au vu des dernières bases prévisionnelles notifiées par les services fiscaux.

La contribution de la Métropole de Lyon au fonds de solidarité des départements, inscrite en dépenses et notifiée en août 2015, s'établit à 8,7 M€. Il s'agit d'un nouveau fonds de péréquation interdépartemental mis en place en 2014 en même temps que le taux exceptionnel de 4,5 % sur les droits de mutation. La Métropole est par ailleurs bénéficiaire de ce fonds et percevra une recette de 2,7 M€.

Au vu des notifications, il est proposé de diminuer les contributions, inscrites en dépenses, au fonds de péréquation des DMTO (- 3,6 M€) et au fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) (- 1,3 M€). Ces contributions 2015 s'établissent respectivement à 18,4 M€ et 4,9 M€.

Le montant des attributions de compensation versées est porté à 214 M€, soit une variation de + 1,4 M€, notamment en raison de l'intégration de Quincieux à la Communauté urbaine le 1er juin 2014 (+ 0,8 M€). La dotation de solidarité communautaire (DSC) de Quincieux est également prévue tel que spécifié dans le délibéré.

Par ailleurs, des ajustements de charges générales visent à régulariser des écritures avec le Département du Rhône en lien avec la mise en œuvre financière de la Métropole de Lyon et à intégrer la mise en place des rattachements à l'exercice 2015. Des recettes relatives à des frais d'hébergement de personnes handicapées, perçues en 2015 par la Métropole au titre de l'exercice 2014, seront ainsi reversées au Département du Rhône. Une inscription de 2 M€ en dépenses, compensée par une inscription équivalente en recettes, est prévue à cet effet.

De même, sur la base du contrat de partenariat public/privé (PPP) pour la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL), approuvé par délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon n° 2014-0344 du 3 novembre 2014, il est proposé d'inscrire 1,7 M€ pour rattacher les loyers du 4° trimestre à l'exercice 2015. En parallèle, les crédits de recettes sont également ajustés pour le rattachement comptable des produits des péages des mois de novembre et décembre (+ 3 M€).

Par ailleurs, 0,3 M€ est inscrit pour la collecte et l'élimination des déchets et repris dans l'annexe prévue à cet effet par la nomenclature M57.

Une inscription de 1 M€ est nécessaire afin de reverser la TVA collectée sur des cessions immobilières prévues d'ici fin 2015.

Les dépenses liées au revenu de solidarité active (RSA) enregistrent une diminution de 2,3 M€ dont - 1,5 M€ sur les allocations versées ainsi portées à 218,5 M€.

Cet ajustement tient compte de l'évolution de l'allocation en valeur absolue mais aussi de celle du nombre d'allocataires constatée sur les 8 mois de l'année 2015.

Par ailleurs, la prise en charge par le Département des admissions en non-valeur sur les titres de recettes qu'il a émis permet une réduction de crédits de 0,8 M€.

Une régularisation comptable, nécessitant une inscription équivalente en dépenses et recettes de 1,5 M€, permet de réimputer des recettes perçues au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile sur le chapitre budgétaire prévu à cet effet.

Les subventions sont globalement diminuées (- 1,2 M€) pour ajuster les crédits à hauteur des délibérations votées.

2 augmentations méritent d'être commentées :

La prestation de compensation du handicap (PCH) à domicile des plus de 20 ans est réévaluée de 4 M€. Elle est portée à 35,6 M€ pour constater l'augmentation du nombre de bénéficiaires et la résorption des retards d'instruction.

Le budget principal participe à l'équilibre du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe. Une subvention de 1,6 M€ est nécessaire pour pallier les reports de cessions, initialement prévues en 2015, au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe.

L'ajustement des charges financières de 3,8 M€ permet de couvrir la totalité des intérêts courus non échus (ICNE) de la dette transférée du Conseil départemental. Il ne s'agit pas d'une augmentation de taux d'intérêts mais d'une régularisation en l'absence de rattachement.

Les charges exceptionnelles augmentent de 6,8 M€.

4,5 M€ permettront le versement de l'indemnité conventionnelle à Voies navigables de France prévue dans le protocole transactionnel signé en septembre 2015, pour les pertes de recettes du parc de stationnement Saint Antoine.

La Métropole se substitue au Département pour sa participation au déficit de l'opération ZAC Terraillon à hauteur de 16,2 M€. Il convient d'inscrire 1,6 M€ pour le versement au concessionnaire de la ZAC de la première participation annuelle au déficit.

Depuis 2015, les entreprises peuvent utiliser, moyennant paiement, un incinérateur métropolitain en cas de non utilisation temporaire par cette dernière. Ce dispositif, ainsi que la vente d'énergie, engendrent un surcroît de recettes de 0,7 M€.

Les dotations et participations évoluent de + 3,4 M€.

Les excédents réalisés sur 2 opérations d'urbanisme concédées (Mions - ZAC du Centre et Lyon 8° - ZAC POP 8 - ex Valéo sud), approuvés par délibération du Conseil n° 2015-0629 du 21 septembre 2015, autorisent une inscription complémentaire de 4,1 M€.

Au vu de la notification de la dotation de transfert de compensations d'exonération de fiscalité directe locale, qui remplace depuis 2012 certaines allocations compensatrices, il convient de diminuer la prévision de 1,9 M€.

Dans les autres produits de gestion courante, on enregistre 0,5 M€ de recettes supplémentaires relatives aux refacturations au Département pour les enfants accueillis à l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) et relevant de sa compétence.

Le reste des recettes de ce chapitre provient de diverses redevances pour 0,7 M€ dont 0,4 M€ de redevance de la délégation de service public de l'usine d'incinération Lyon Nord.

Le recalage du versement de dividendes des actions de l'aéroport de Lyon permet d'inscrire 0,2 M€ en produits financiers.

## **II - Budget principal - mouvements intersections**

Les mouvements réels de la section de fonctionnement dégagent un solde positif de 32,1 M€ qui peut être viré à la section d'investissement. Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement peut être porté à 128 M€.

## **III - Budget principal - section d'investissement**

Les dépenses et les recettes dans cette section présentent un solde de - 32,8 M€.

Les prévisions de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sont proposées à - 52,1 M€ en dépenses réelles et + 6,1 M€ en recettes réelles.

Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) des opérations transférées du Département du Rhône, calculé sur les dépenses 2014, est notifié pour un montant de 7,9 M€. Il fait l'objet d'une proposition nouvelle de recettes qui porte à 47,9 M€ le produit métropolitain total attendu sur 2015.

Les subventions à recevoir progressent de 18,9 M€.

L'avancement de la mise en conformité du tunnel sous Fourvière permet d'augmenter de 6,1 M€ le concours de l'Etat, attendu à hauteur de 11,1 M€ sur l'exercice 2015.

L'Etat a communiqué le montant de la dotation 2015 pour l'équipement des collèges. Répartie entre la Métropole de Lyon et le Conseil Départemental, au prorata des surfaces hors œuvre nettes des établissements situés sur leur territoire respectif, cette dotation fait l'objet d'une inscription de 4,8 M€.

La Région Rhône-Alpes, qui finance l'opération Rives de Saône chemin continu et l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), qui concoure à l'opération de renouvellement urbain du quartier Terrailon à Bron, vont verser le solde de leurs subventions, soit une recette complémentaire de 3,2 M€.

Le produit des amendes de police enregistre une hausse 4,3 M€, soit une ressource 2015 de 22,3 M€ pour la section d'investissement.

En dépenses, les subventions à verser diminuent de 18,3 M€.

Sur les secteurs de l'immobilier d'entreprises et du tourisme rural, le décalage des paiements des dispositifs repris par la Métropole est envisagé pour - 3,6 M€.

Pour la politique de la ville, le décalage des appels de fonds pour le financement des reconstructions sur les Communes de Villeurbanne et de Pierre Bénite est également identifié (- 2,7 M€).

Un ajournement du versement à l'université Claude Bernard Lyon 1 pour l'opération du Centre européen de nutrition pour la santé doit également être envisagé (- 1,7 M€).

Compte tenu du niveau de réalisation des travaux de recueillis des eaux pluviales au budget annexe de l'assainissement, la subvention au budget principal est réduite de 2 M€, ramenant la prévision à 1 M€ pour 2015.

Les frais d'études, de recherche, de développement et les frais d'insertion diminuent globalement de 6,7 M€.

Les retards de transmission des marchés transférés à la Métropole décalent le projet d'architecture des réseaux informatiques et entraînent une diminution des crédits liés à l'opération de 1,1 M€. Les études pour l'Anneau des sciences sont également reportées suite à la non obtention de la subvention européenne (- 0,9 M€). La modification des échéanciers des projets futurs à individualiser permet une baisse de 3,8 M€ des prévisions sur 2015.

Cette décision modificative comprend, par ailleurs, une prévision supplémentaire d'acquisitions de 2,1 M€ pour le financement des projets nouveaux 2015, ainsi que l'achèvement des acquisitions foncières envisagées pour la ZAC du Centre à Tassin la Demi Lune, soit - 1,8 M€.

En recettes, l'inscription de 1 M€ correspond à des annulations de mandats émis sur exercices antérieurs, principalement pour l'opération de la Part-Dieu Mouton Duvernet à Lyon 3°.

Les dépenses de travaux (immobilisations en cours) diminuent de - 17,8 M€.

Les crédits 2015 des opérations récurrentes baissent de 3,2 M€. Cette diminution concerne les interventions pour les collèges (- 2,2 M€), en particulier le programme des moyens travaux dans les collèges (- 1,5 M€) mais aussi les actions de proximité de la voirie (- 0,9 M€).

Des réductions sont aussi enregistrées sur les opérations individualisées à concurrence de 7,9 M€.

La plus significative concerne la voie nouvelle de desserte d'Eurexpo (LY 12) à Chassieu et Saint Priest, objet d'une suspension de procédure d'acquisition foncière (- 1,2 M€). La clôture des opérations de réaménagement du site de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) et de la nouvelle pouponnière permet une annulation de crédits pour - 1,3 M€.

La prévision de certains travaux pour les projets nouveaux à individualiser est décalée, entraînant une baisse de 6,7 M€ sur l'exercice 2015.

En immobilisation financière, une prévision équilibrée en dépenses et recettes d'un montant de 0,2 M€ permettra d'honorer la créance correspondant à la mise en jeu de la garantie d'emprunt accordée à l'association Ludopole, suite à sa liquidation judiciaire prononcée par le Tribunal de grande instance de Lyon (TGI) le 23 juin 2015.

Les crédits de paiement pour les interventions confiées en mandat par des tiers publics sont présentés en diminution de 10,7 M€. Les conventions gérées à l'origine par l'ex Département du Rhône ont été récupérées tardivement. C'est pourquoi des décalages de prévisions sont proposés, en particulier pour le Centre de recherche en neurosciences de Lyon, pour le projet immobilier Neurocampus (- 4,9 M€), l'Institut des nanotechnologies de Lyon (- 3 M€), l'extension de l'Ecole normale supérieure - bâtiment sciences LR8 (- 1,8 M€).

Les recettes correspondantes diminuent également de 5,2 M€.

Sont reportées notamment les participations attendues de l'Etat et de la Région pour le projet immobilier Neurocampus (- 4,6 M€), et le concours de la Ville de Lyon pour les aménagements des Rives de Saône (- 1,8 M€). Cependant, la contribution de la Ville pour l'aménagement du parc Sergent Blandan à Lyon 7° est révisée à + 0,7 M€.

Les décisions modificatives relatives aux mouvements d'ordre, en dépenses et recettes, s'établissent à + 21 M€.

Elles concernent, notamment, les régularisations d'avances forfaitaires sur marchés (11,2 M€) l'acquisition de biens à titre gratuit (7 M€) et la clôture des mandats de travaux confiés par des tiers publics à la Métropole de Lyon (2,8 M€).

Ces propositions ainsi que l'augmentation de l'autofinancement de 32,1 M€, autorisent une baisse du programme d'emprunt long terme de 109,2 M€. Il s'établirait à 272,4 M€ après le vote de cette décision modificative.

#### **IV - Budget principal et budgets annexes de l'assainissement et des eaux - mouvements inter budgétaires**

Les travaux d'investissement qui concourent au captage des eaux pluviales et sont exécutés au budget annexe de l'assainissement, sont envisagés en repli à la clôture 2015. La subvention correspondante du budget principal au budget annexe de l'assainissement est donc proposée en baisse de 2 M€ pour s'établir à 1 M€ après le vote de cette proposition de décision modificative.

Les charges de structure supportées en section de fonctionnement par le budget principal sont pour partie répercutées sur les budgets annexes des eaux et de l'assainissement. Calculées sur la base des coûts enregistrés sur l'exercice 2014, elles ressortent à 1,9 M€ dont 1,6 M€ pour le budget annexe de l'assainissement et 0,3 M€ pour le budget annexe des eaux.

La décision modificative proposée pour 0,2 M€ en recettes du budget principal et pour 0,1 M€ et 0,1 M€ en dépenses sur les budgets annexes de l'assainissement et des eaux, correspond à cette écriture.

#### **V - Budget annexe de l'assainissement - section d'exploitation**

Les dépenses et les recettes réelles d'exploitation présentent un solde de - 1 M€.

Le complément de 1,9 M€ en charges générales correspond aux prestations d'entretien réalisées sur les stations d'épuration et restant à mandater fin 2014, n'ayant pas fait l'objet de reports ou d'inscriptions au budget supplémentaire. Ces prestations concernent les stations d'épuration de La Feyssine, Saint Fons, Genay, Lissieu et Quincieux.

Les prévisions de recettes sont réévaluées de + 1,2 M€.

Les 2 principaux ajustements concernent une inscription de + 1,8 M€, consécutive aux dernières notifications de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse concernant les primes d'épuration des stations d'épuration, et une baisse de charges de 0,8 M€ pour tenir compte de l'absence de refacturation au budget annexe des eaux, conformément aux directives de la Chambre régionale des comptes en matière de refacturation de charges de personnel entre les différents budgets.

#### **VI - Budget annexe de l'assainissement - mouvements intersections**

Une inscription budgétaire pour ordre, d'un montant de 965,6 €, retrace la cession à titre onéreux d'un terrain sur la Commune de Marcy l'Etoile.

Le solde négatif de la section d'exploitation (- 1 M€) peut être soustrait du virement à la section d'investissement. Ce virement serait ainsi porté à 20,7 M€.

## **VII - Budget annexe de l'assainissement - section d'investissement**

Les dépenses et les recettes dans cette section présentent un solde de - 3,5 M€.

Les frais d'études diminuent de 0,2 M€ pour tenir compte du décalage de certaines opérations, en particulier le collecteur de l'Yzeron à Oullins, interrompu pour cause de difficultés techniques de réalisation des interventions en galerie (- 0,1 M€).

Une baisse des acquisitions de matériels techniques est également envisagée pour 0,7 M€ afin de tenir compte du rééchelonnement financier des opérations récurrentes à hauteur de - 0,3 M€ pour les stations d'épuration et - 0,4 M€ pour les réseaux d'assainissement. L'achat d'un camion de type hydrocureur est aussi reporté (- 0,1 M€).

Les inscriptions de travaux sont ajustées à - 2,9 M€ afin de prendre en compte les plannings de réalisation pour le siphon de la Mulatière (- 1,6 M€), l'exutoire du Sud-Est (- 0,5 M€) ou le collecteur de l'Yzeron (- 0,5 M€) ; ainsi que l'achèvement de chantiers à hauteur de - 0,3 M€ (place Roger Salengro à Saint Priest, promenade des guinguettes sur les Rives de Saône, place de la Liberté à Givors, etc.).

Des crédits supplémentaires sont alloués pour le gros entretien des réseaux d'assainissement (1 M€) et des stations (0,4 M€), ainsi que pour des opérations en phase de clôture (par exemple pour le paiement du décompte général définitif (DGD) de la station Berthaudière à Décines Charpieu (0,4 M€).

En recettes, les subventions à recevoir sont également révisées concernant les aides de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse attendues pour la station de Genay et le collecteur de l'Yzeron (+ 0,7 M€). La participation du budget principal pour les eaux pluviales diminue quant à elle de - 2 M€.

S'agissant de la dette, une inscription supplémentaire en dépenses de 0,4 M€ est nécessaire pour couvrir les aléas sur l'amortissement des emprunts obligataires.

La baisse globale proposée des dépenses opérationnelles autorise une diminution du programme d'emprunt à long terme de 1,1 M€, ramenant ainsi la prévision à 1,4 M€.

## **VIII - Budget annexe des eaux - section d'exploitation**

La section d'exploitation du budget annexe des eaux s'équilibre à 0,5 M€.

Au vu des directives de la Chambre régionale des comptes en matière de refacturation de charges de personnel entre les différents budgets et de l'évolution de la masse salariale, il est proposé de diminuer les dépenses de personnel (- 1 M€).

Par traité de concession de 30 ans à compter du 1er juillet 1989, la Communauté urbaine de Lyon a confié à la société Véolia Eau - Compagnie générale des eaux, le financement, la construction et l'exploitation de l'usine de traitement d'eau potable dite de la Pape. Par délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon n° 2012-3378 du 12 novembre 2012, ce traité a été résilié pour motif d'intérêt général à compter du 2 février 2015. L'inscription de 0,9 M€ en charges exceptionnelles correspond à la prise en charge, inscrite au protocole transactionnel prévoyant les modalités de fin de contrat par la Métropole du solde des comptes spécifiques au traité de concession.

Dans le cadre du dispositif fonds eau qui vise à favoriser l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud, de nouvelles conventions signées nécessitent également une inscription complémentaire en charges exceptionnelles de 0,2 M€.

Un complément de 0,2 M€ est proposé pour le versement de la subvention en annuité au Syndicat intercommunal des eaux du Val d'Azergues (SIEVA) au titre du transfert de la dette des communes de Lissieu, Quincieux et La Tour de Salvagny.

En recettes, le principal ajustement (+ 0,3 M€) concerne le remboursement de l'eau facturée non distribuée eau dans les tuyaux à percevoir des anciens délégataires.

#### **IX - Budget annexe des eaux - section d'investissement**

Les dépenses et les recettes dans cette section présentent un solde de 2,9 M€.

L'achat de matériels informatiques pour la sécurisation de la distribution de l'eau est différé (- 0,1 M€).

Des crédits pour frais d'études sont annulés sur des opérations terminées comme l'enlèvement des atterrissements à Rillieux la Pape (- 0,05 M€) et le système d'information géographique Véolia de l'agglomération lyonnaise (- 0,05 M€). Pour cette opération, la subvention de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse est également supprimée (- 0,3 M€).

La clôture des précédents contrats d'affermage nécessite une inscription complémentaire d'un montant de 86 000 € pour le rachat des parcs compteurs de la Lyonnaise des Eaux et de Véolia. Cette dépense est portée à 11,2 M€ avec le rachat de l'usine de secours de Rillieux la Pape (5,4 M€).

Les crédits affectés aux travaux sur les opérations individualisées diminuent de 1,2 M€ pour s'ajuster aux plannings de réalisation du parking Quai Saint Antoine sur les Rives de Saône (- 0,3 M€) ou l'achèvement d'opérations telles que le boulevard urbain est à Vaulx en Velin (- 0,2 M€), la gare d'eau du pont Schuman à Lyon 9° (- 0,2 M€) ou l'aménagement des rues Longarini et Denfert Rochereau à Givors (- 0,2 M€).

Concomitamment, les reliquats de recettes de la taxe sur la valeur ajoutée, au titre de 2014, sont annulés pour 57 489 €. Compte tenu des projets restants à lancer en 2015, il convient de prévoir un ajustement complémentaire de - 0,3 M€.

En parallèle, les prévisions de travaux pour les opérations de gros entretien sont augmentées de 0,5 M€ sur les interventions sur le réseau (0,4 M€) et sur celles pour la sécurisation de la ressource (0,1 M€).

Les recettes des offres de concours, initialement prévues en subventions d'investissement, ayant intégralement été ré imputées à la section d'exploitation, une diminution des crédits est prévue pour 0,2 M€.

Les crédits pour ordre, pour la régularisation des avances forfaitaires sur marchés, sont réévalués de 0,5 M€.

0,6 M€ supplémentaire abonde la dépense pour l'amortissement des emprunts obligataires.

L'équilibre de la section d'investissement est également assuré par une hausse du programme d'emprunt long terme de 0,3 M€, qui représenterait au final une prévision de recette de 8 M€ à la clôture.

#### **X - Budget annexe du réseau de chaleur - section d'exploitation**

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles confie à la Métropole de Lyon la compétence de création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur. Le transfert de compétence est effectif et de droit dès le 1er janvier 2015 pour la Métropole de Lyon.

Les principales propositions concernent le transfert du chauffage urbain de La Duchère de la Ville de Lyon à la Métropole au 2 novembre 2015.

En charges financières, 0,2 M€ est inscrit en vue du remboursement à la Ville de Lyon d'intérêts d'emprunts transférés. Par ailleurs, une régularisation de 0,1 M€ permet de couvrir la totalité des intérêts courus non échus (ICNE) de la dette transférée de Vaulx en Velin.

Au vu des dispositions du contrat de délégation de service public (DSP), 0,7 M€ est inscrit au titre des redevances de gestion et de mise à disposition des ouvrages de la Duchère.

## **XI - Budget annexe du réseau de chaleur - mouvements intersections**

Les mouvements réels de la section de fonctionnement dégagent un solde positif de 0,5 M€, qui peut être viré à la section d'investissement. Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pourrait être porté à 0,5 M€.

Des écritures d'ordre de transfert entre sections sont enregistrées pour l'amortissement du bâtiment chaufferie de la Duchère et des subventions associées, d'une part en dépenses pour 0,1 M€ et en recettes pour 0,017 M€.

## **XII - Budget annexe du réseau de chaleur - section d'investissement**

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à hauteur de 7,4 M€.

Depuis le 1er janvier 2015, la Métropole de Lyon gère les équipements du réseau urbain de chaleur transférés de la Commune de Vaulx en Velin (la chaufferie biomasse, l'extension et la rénovation des réseaux).

La Métropole de Lyon doit intégrer les résultats du compte administratif 2014 de la Ville de Vaulx en Velin dans son budget annexe.

La délibération du Conseil municipal de la Ville de Vaulx en Velin du 25 juin 2015 approuve un déficit de clôture 2014 de 3,5 M€ en section d'investissement, un excédent de 0,9 M€ en section de fonctionnement, ainsi que le transfert de ces résultats à la Métropole de Lyon.

Considérant que cet excédent de fonctionnement 2014 participe à la résorption partielle du déficit d'investissement constaté pour ce même exercice par la Ville de Vaulx en Velin, il est proposé d'inscrire, dans le budget annexe, le montant correspondant au solde déficitaire d'investissement, soit une dépense réelle de 2,6 M€.

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit prochainement confirmer les modalités de transfert du chauffage urbain de la Duchère à la Métropole de Lyon. L'intégration des immobilisations est en cours de traitement. Il convient néanmoins de prévoir à cette décision modificative les écritures relatives à la reprise de la dette de la Ville de Lyon (encours et amortissement) et l'ajustement des dotations aux amortissements.

La Ville de Lyon ne disposait pas d'un budget annexe dédié, ni d'emprunts destinés exclusivement au financement de cette activité. A défaut d'un transfert de prêts à la Métropole de Lyon, la prise en charge des intérêts et le remboursement du capital d'emprunts sont rendus possibles sur la base d'un tableau théorique d'amortissement conventionné avec la Ville.

Une dépense est donc prévue pour l'amortissement de la dette à hauteur de 0,6 M€. L'encours est à constater pour 4,5 M€ par des écritures d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement.

Le lancement de projets à individualiser sur 2015 nécessite un ajustement de dépenses de - 0,4 M€.

L'emprunt d'équilibre est augmenté de 2,4 M€ pour être porté à 3 M€ sur l'exercice 2015.

## **XIII - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - section de fonctionnement**

La section de fonctionnement du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe s'équilibre à 0,2 M€ en mouvements réels.

Les modifications proposées sont issues des revues de projet sur l'état d'avancement des opérations. Suite aux élections municipales de 2014, plusieurs opérations du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe ont fait l'objet d'une redéfinition de leur programme ou d'un changement de destination d'îlots. Les recettes issues des ZAC (produits de cessions et participations) sont donc proposées en diminution de 1,4 M€, et les dépenses en augmentation de 0,2 M€.

Les principaux décalages sur 2016 de ventes de terrains aménagés concernent les ZAC de Villeurbanne la Soie, Mermoz-Nord à Lyon et hôtel de ville à Vaulx en Velin. A l'inverse, une cession sur le grand projet de ville (GPV) Grappinière à Vaulx en Velin prévue en 2016 sera réalisée sur 2015.

Une participation supplémentaire du budget principal au déficit du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe s'avère nécessaire à hauteur de 1,6 M€. Cette participation s'élève à 4,4 M€ pour 2015.

#### **XIV - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - mouvements intersections**

Les diminutions des recettes réelles et les ajustements de dépenses proposés à la présente décision modificative impactent les mouvements d'ordre des comptes de stock de terrains pour 0,2 M€ en dépenses et recettes pour les deux sections.

#### **XV - Budget annexe du restaurant administratif - section d'investissement**

Les inscriptions proposées à l'équilibre s'élèvent à 9 285,71 € ; la section d'investissement serait ainsi portée à 0,254 M€.

En dépenses, la prévision pour les travaux d'agencement du bâtiment est abondée pour régler les travaux réalisés en 2015 (6 285,71 €), soit une inscription totale de 0,025 M€.

Les achats de petits matériels pour le restaurant administratif nécessitent également un complément de 3 000 €.

En recettes, la subvention du budget principal est simultanément ajustée à 0,088 M€ (+ 9 285,71 €) pour assurer l'équilibre de la section d'investissement ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

### **DELIBERE**

**1° - Prend** acte des résultats 2014 constatés au compte administratif 2014 du budget annexe chauffage urbain de la Ville de Vaulx en Velin, conformément à la délibération du Conseil municipal du 25 juin 2015, soit :

- un excédent de fonctionnement de 869 746,47 €,

- un déficit d'investissement de 3 494 610,20 €.

**2° - Dit** que l'excédent de fonctionnement arrêté au compte administratif 2014 du budget annexe chauffage urbain de la Ville de Vaulx en Velin permet la résorption partielle du déficit d'investissement constaté pour ce même exercice.

**3° - Décide** la reprise du solde déficitaire d'investissement dans le budget annexe de la Métropole de Lyon, pour un montant de 2 624 863,73 €.

**4° - Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 1068 : autres réserves.

**5° - Décide** que la dotation de solidarité communautaire (DSC) revenant à la Commune de Quincieux s'élèvera pour 2015 à la somme de 150 €, portant ainsi le montant total de la DSC 2015 à 20 465 040 €.

**6° - Décide** la mise à jour, par décision modificative, des prévisions budgétaires par chapitre, selon les états annexés à la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2015.**